

Séance du 5 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 5 septembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr RAGOT Nicolas, Mr VANSANTBERGHE Pascal,

Absents : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme ORSINI Frédérique, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr LEBLANC Xavier.

Absent excusé : Mr PONSIGNON Daniel, procuration à Mme MAURICE Bernadette

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2016

Secrétaire de séance : M. MILLON Luc

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 juillet 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative/Budget 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016:

Section de d'investissement		
Compte	Intitulé	Montant
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 5 100 €
D 2313	Constructions	- 5 100 €

Vote : 7 pour

Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Caroline GUINOT, Receveur municipal,

Vote : 7 pour

Centre culturel

Monsieur le Maire présente l'état des dépenses de fonctionnement du centre culturel. Le conseil propose de revoir suivant ces informations les tarifs de location des salles. Une augmentation des tarifs est envisagée et fera l'objet d'un ordre du jour lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Questions diverses

- Collecte de sang : La prochaine collecte aura lieu le mardi 8 novembre 2016.
- Echec : Un club d'échec se réunira tous les vendredis de 18h à 20h à la mairie.
- Une information sera faite aux habitants sur l'entretien des trottoirs.
- La société Colas débutera prochainement les travaux de voiries.
- Véolia : Certains anciens compteurs seront remplacés par la société Véolia en lieu et en place des précédents. Les habitants concernés recevront un courrier de la société.
- Le Père Rémi-Paul NGONGA-ASAMI, nouveau Curé de la paroisse Saint Eloi de Coole, Marne et Soude sera installé officiellement le dimanche 18 septembre 2016 à 11h00, par le Père Joël MORLET, vicaire général.
- Le marquage des places de stationnement a été réalisé au niveau de la Grande Rue.

AGENDA

Prochain conseil municipal le lundi 10 octobre 2016 à 20h30.

Réunion « Petit Nuisementais » : Lundi 19 septembre 2016 à 20h30.

Séance levée à 22h15.

Sous réserve d'approbation